



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 234-2024 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté, à la séance ordinaire du 20 janvier 2025, le *Règlement numéro 234-2024 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2025*.

L'objet de ce règlement a pour but de fixer le taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des différents tarifs et compensations exigibles pour l'exercice financier 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

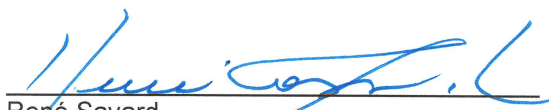
Donné à Saint-Casimir, ce 21e jour de janvier 2025.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 21 janvier 2025 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

